

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي
UMOJA WA AFRIKA



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA
UNIÓN AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

COMMUNIQUÉ

1. Les institutions/organisations soussignées et les États concernés, réunis ce jour 20 avril 2023 dans le cadre d'une réunion ministérielle extraordinaire convoquée de toute urgence par S.E. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine (UA), suite à l'escalade de la violence au Soudan, tout en exprimant leur solidarité avec le peuple soudanais,
2. Se félicitent des déclarations et des efforts déployés par diverses organisations et institutions internationales, ainsi que par les États concernés, en vue de résoudre et de désamorcer la situation au Soudan depuis l'explosion de la violence, le 15 avril 2023, entre les Forces armées soudanaises et les Forces de soutien rapide,
3. Se déclarent préoccupés par l'escalade marquée de la violence dans tout le pays, qui a entraîné la mort de plus de 300 civils, des milliers de blessés et la destruction d'innombrables biens et installations essentielles dans tout le pays, en particulier les infrastructures sanitaires et vitales, ce qui a aggravé la situation humanitaire déjà précaire et menace de déstabiliser davantage la région.
4. Condamnent fermement la violence et appellent à un cessez-le-feu humanitaire immédiat et sans condition pendant une semaine à partir de minuit, heure d'Afrique de l'Est, ce jour 20 avril 2023, pour permettre l'observation de l'Aïd al-Fitr, et ouvrir la voie à un cessez-le-feu plus durable.
5. Exigent que les belligérants, à savoir les Forces armées soudanaises et les Forces de soutien rapide, mettent en place des couloirs humanitaires et permettent un accès humanitaire sans entrave et l'évacuation des civils blessés, travaillent d'urgence à la remise en état des infrastructures de base essentielles, en particulier les services d'eau et d'électricité, et garantissent l'accès de la population civile à ces services, respectent la sécurité du personnel diplomatique et humanitaire et assurent également la réouverture de tous les modes de transport, en particulier de l'aéroport international de Khartoum.

6. Appellent à la reprise immédiate du processus politique par le dialogue et la négociation, en vue de la mise en place d'un gouvernement civil de transition inclusif et démocratique.
7. Reconnaisant que le fait de prendre délibérément pour cible des civils constitue une grave violation du droit international humanitaire et des droits de l'homme, appellent les forces armées soudanaises et les forces de sécurité soudanaises à honorer leurs obligations juridiques internationales.
8. Rejettent fermement toute forme d'ingérence extérieure qui compliquera davantage la situation sur le terrain.
9. S'engagent à coordonner, collaborer et harmoniser leurs initiatives respectives pour résoudre le conflit, stabiliser la situation et faire taire les armes au Soudan.
10. Conviennent, à cet égard, sous la conduite du Président de la Commission de l'UA, de demander au Mécanisme trilatéral, en coordination avec la Ligue des États arabes, l'Union européenne, la Troïka et les acteurs bilatéraux, d'engager immédiatement des pourparlers avec les dirigeants des Forces armées soudanaises et des Forces de soutien rapide, ainsi qu'avec d'autres parties prenantes clés, afin d'assurer la mise en œuvre du présent communiqué, notamment par l'élaboration d'un plan de désescalade d'urgence. À cet égard, demandent aux belligérants de désigner des interlocuteurs chargés de travailler en collaboration avec le Mécanisme, de contrôler et de vérifier l'application du cessez-le-feu humanitaire, et de poursuivre l'élaboration d'accords de cessez-le-feu permanents, notamment le retrait des forces des zones urbaines.
11. Exhortent tous les acteurs régionaux et internationaux en mesure de le faire, à user de leur influence sur les parties pour désamorcer la situation et mettre fin aux hostilités.

Adopté ce jour, 20 avril 2023, à Addis-Abeba, Éthiopie.

PARTICIPANTS:

Comores : Présidence en exercice de l'Union africaine

Organisations régionales et internationales

- Secrétariat général des Nations unies,
- Secrétariat Exécutif de l'IGAD,
- Secrétariat général de la Ligue des États Arabes
- Présidence de la Commission de l'Union européenne

Pays Voisins + 2

- Ministère des Affaires étrangères de la République fédérale et démocratique d’Ethiopie
- Mission Permanente de la République Centrafricaine,
- Mission Permanente de la République du Tchad,
- Mission Permanente de l’Etat de Libye,
- Mission Permanente de la République Arabe d’Egypte,
- Mission Permanente de la République du Soudan du Sud,
- Mission Permanente de la République de l’Erythrée,
- Mission Permanente de la République du Kenya,
- Mission Permanente de la République de Djibouti.

Membres A3 CSNU

- Mission Permanente de la République Gabonaise,
- Mission Permanente de la République du Ghana,
- Mission Permanente de la République de Mozambique.
- Norvège

Membres P5 CSNU

- Mission Permanente de la République Populaire de Chine,
- Mission Permanente des Etats Unis d’Amérique,
- Mission Permanente de la République Française,
- Mission Permanente de Grande Bretagne,
- Mission Permanente de la Fédération de Russie.

Pays du Golf

- Arabie Saoudite,
- Emirats Arabes Unis,
- Etat de Qatar.